



La fièvre jaune

→ Le virus de la fièvre jaune

La fièvre jaune est une maladie hémorragique virale aiguë. Elle est due au virus amaril. Le terme « jaune » fait référence à la jaunisse présentée par certains patients. Aujourd'hui, la maladie sévit dans les régions intertropicales d'Amérique du sud et d'Afrique. Le virus est transmis de l'animal à l'homme et de l'homme à l'homme par l'intermédiaire de divers types de **moustiques, dont ceux du genre *Aedes*** (et *Hemagogus* ou *Sabethes*).

→ Les symptômes

Après une incubation d'environ une semaine, la maladie se caractérise par les **symptômes suivants : fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, vomissements.**

Dans les formes graves, après trois jours d'évolution, une rémission passagère précède l'apparition d'un syndrome hémorragique avec des saignements (bouche, nez, yeux, l'estomac) et des vomissements de sang noirâtre, des troubles hépatiques avec une coloration jaune de la peau, du blanc des yeux et des urines foncées (ictère) et des troubles rénaux. La mort peut survenir, pour près de la moitié de ces cas graves, dans les 7 à 10 jours, après une phase de délire, de convulsions et un coma.

Il n'existe **aucun traitement spécifique** contre la fièvre jaune. Seul un traitement symptomatique peut être proposé : réhydratation, administration de médicaments visant à limiter la fièvre, les vomissements et la douleur, antibiotiques pour les surinfections.

→ Les recommandations pour les voyageurs

La vaccination est la principale mesure de prévention contre la fièvre jaune. Le vaccin est très efficace, une seule dose suffit à conférer une immunité durable et une protection à vie contre la maladie.

- **Les voyageurs prévoyant de se rendre dans une zone où le virus de la fièvre jaune circule de manière permanente**, (régions intertropicales d'Amérique du Sud et d'Afrique) **doivent vérifier, avant leur départ**, auprès d'un centre de vaccination agréé ou sur le site Internet « Conseils aux voyageurs », **si la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire ou recommandée.**
- Dans ces zones, la vaccination est fortement recommandée, même en l'absence d'obligation administrative.
- **La vaccination contre la fièvre jaune** est effectuée dans des centres de vaccination habilités et **doit se faire au moins 10 jours avant le départ.** Elle donne, en 30 jours, une protection immunitaire efficace à 99% des sujets vaccinés.



Sur place ou dans les 7 jours suivant votre retour :

- Suivez les recommandations des autorités locales ;
- Adoptez les mesures de protection contre les moustiques ;
- Consultez rapidement un médecin si vous avez des symptômes évocateurs de la **fièvre jaune** (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête, nausées, vomissements).

→ **Les autres mesures de prévention**

D'autres **mesures, individuelles et collectives**, permettent de lutter contre les moustiques et de se protéger contre les maladies qu'ils transmettent.

● **Les mesures de protection individuelle :**

- Le port de vêtements longs et couvrants ;
- L'application de répulsif sur la peau et sur les vêtements ;
- L'utilisation, dans les habitations, de moustiquaires imprégnées, de climatisation et de diffuseurs insecticides ;
- L'utilisation, à l'extérieur, de serpentins.

● **Les mesures de protection collective :**

- L'élimination des sources d'eau stagnante.



POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter :

- Le site « Conseils aux voyageurs » : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>
- La liste des centres de vaccination habilités : <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination-fievre-jaune>
- Le dossier sur la fièvre jaune du ministère des Affaires sociales et de la Santé : <http://social-sante.gouv.fr/la-fievre-jaune>
- Le dossier sur les répulsifs pour la protection contre les moustiques : social-sante.gouv.fr/repulsifs-moustiques
- Les informations sur le vaccin : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=62102962>